

PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTITUTIONS FRANÇAISES pour une prévention et une lutte efficace contre l'exploitation et la traite des êtres humains

Le Collectif «Ensemble contre la traite des êtres humains» demande que les actions suivantes soient mises en oeuvre dès 2022 :



CRÉER UNE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE UNIQUEMENT DÉDIÉE À TOUTES LES FORMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET À TOUTES LES PERSONNES VICTIMES, quels que soient leur âge et leur sexe, rattachée directement à la Première Ministre. Nous sommes inquiets, alors que le départ de Mme Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire Générale de la MIPROF est déjà effectif, qu'aucune information ne nous soit parvenue sur son remplacement.



DÉFINIR DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES CHIFFRÉES (moyens financiers, matériels, ressources humaines...) pour un soutien aux actions de terrain auprès des victimes et une meilleure connaissance du phénomène, afin de rendre effective la politique publique de lutte contre la traite des êtres humains en France.



DÉFINIR UN MÉCANISME DE RÉFÉRENCE POUR L'IDENTIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES permettant que tous les acteurs concernés de la Justice, de l'Intérieur, de l'Education Nationale, des Affaires sociales comme des associations et des syndicats, disposent d'indicateurs partagés pour repérer, identifier et accompagner les personnes victimes de traite, et connaissent les procédures d'alerte et d'orientation.



COMBLER LE RETARD DE LA FRANCE DANS LA RÉALISATION DE SES ENGAGEMENTS pointés par le GRETA et l'OSCE. Pourtant le sujet de la traite des êtres humains est aujourd'hui bien connu en France, différents plans (lutte contre les violences faites aux enfants, lutte contre la prostitution, vulnérabilité des migrants, lutte contre le travail illégal...) existent et contiennent des actions sur ce sujet.



CONSTRUIRE ET PUBLIER LE 3ÈME PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. En effet, le précédent couvrait 2019 – 2021 et son évaluation par la MIPROF n'a pas été partagée avec la société civile. Notre Collectif procède cependant à cette évaluation en lien avec la Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme, rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains, en France. Mais il serait intéressant de croiser ces évaluations en vue de bâtir rapidement un troisième Plan assorti des moyens financiers, logistiques et humains nécessaires.



ASSOCIER LA SOCIÉTÉ CIVILE (associations, syndicats et entreprises) dont le rôle dans la protection des victimes est essentiel mais qui reste aujourd'hui insuffisamment prise en compte dans les politiques nationales.